

Devenir électricien auto-entrepreneur

Description

Le [statut d'auto-entrepreneur](#) présente des avantages certains pour l'électricien souhaitant exercer son activité en toute indépendance, en particulier du fait de [son régime fiscal](#) et [social](#) de faveur. Les [démarches](#) visant à l'acquérir sont simples, et doivent être prioritairement réalisées en ligne.

Une fois ces formalités réalisées, le professionnel peut commencer à exercer 4 à 6 semaines après la première déclaration. Toutefois, démarrer une activité d'électricien sous le statut d'[auto-entrepreneur](#) ne s'improvise pas. Il est en effet impératif de justifier d'une formation ou d'une expérience conséquente, ainsi que de souscrire 3 assurances différentes.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Quelles sont les qualités requises pour devenir électricien auto-entrepreneur ?

Le métier d'[électricien](#) n'est pas à la portée de tous. En effet, outre la connaissance technique des dispositifs électriques, il est nécessaire de témoigner de certaines qualités indispensables afin de mener à bien l'ensemble des opérations effectuées chez ses clients dans le respect des règles de sécurité :

- Observation et sens de l'analyse : l'électricien auto-entrepreneur doit être capable d'identifier rapidement la source des problèmes rencontrés par ses clients.
- Habileté, méthode et rigueur : l'électricien doit soigneusement respecter l'ensemble des protocoles applicables en cas de vérification et de réparation des installations électriques. Cette méthode garantira le succès de ses interventions et la sécurité de ses clients.
- Aisance avec la hauteur : certaines installations électriques pouvant être en hauteur, l'électricien ne doit pas souffrir de vertige et doit être à l'aise avec l'idée de travailler sur des échelles ou des escabeaux.
- Vigilance et respect des règles de sécurité : l'électricien doit garantir sa sécurité comme celle de ses clients. Il doit donc prendre garde aux risques de surchauffe, d'incendie ou d'électrocution qui sont susceptibles de mettre en jeu les vies des

personnes exposées à ces risques. Le respect des règles de sécurité applicables au secteur de l'électricité est donc primordial.

- Indépendance et autonomie : lorsqu'il exerce sous le statut d'auto-entrepreneur, l'électricien doit être en mesure de gérer seul l'ensemble des aspects administratifs de son activité.

Devenir électricien auto-entrepreneur : quelles obligations ?

L'électricien qui souhaite démarrer une activité indépendante sous le statut d'auto-entrepreneur doit s'astreindre à des obligations particulières afférentes tant à la profession d'électricien elle-même qu'à cette [forme juridique](#).

Les obligations tenant à la profession d'électricien

En raison des enjeux de sécurité considérables liés à la manipulation d'installations électriques, le métier d'électricien fait l'objet d'**une réglementation stricte**. Il est en effet nécessaire de justifier d'une formation ou d'une expérience professionnelle, ainsi que de souscrire à 3 types d'assurance différentes qui lui permettent de se prémunir contre les risques financiers en cas de mise en cause de sa responsabilité suite à ses interventions.

Effectuer une formation

Afin de démarrer une activité sous le statut d'auto-entrepreneur, l'électricien doit apporter la preuve de sa connaissance de la profession. Son expertise peut être attestée de plusieurs manières :

- Etre titulaire d'un diplôme pertinent : il peut s'agir d'un CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques, d'un Bac professionnel ELEEC (Electrotechnique, énergie et équipements communicants), d'une Mention complémentaire (MC) Technicien en énergies renouvelables option Énergie électrique ou Énergie thermique, d'un BTS Domotique ou Électrotechnique, ou de toute autre formation préparant à la profession d'électricien.
- Justifier d'une expérience professionnelle : lorsqu'il ne dispose pas de tels diplômes, l'auto-entrepreneur peut toutefois exercer l'activité d'auto-entrepreneur s'il peut justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant qu'électricien. Il doit alors faire une [demande d'attestation de reconnaissance de qualification professionnelle](#)

auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et fournir les pièces justificatives nécessaires (pièce d'identité, certificat d'établissement attestant de l'absence d'interdiction temporaire d'exercer, justificatifs d'expérience professionnelle). Cette formalité est payante, et son coût s'élève à 100€.

Souscrire des assurances professionnelles spécifiques

Au vu des risques que peut générer l'activité de l'électricien, l'auto-entrepreneur doit obligatoirement souscrire à 3 assurances professionnelles obligatoires :

- Assurance responsabilité civile professionnelle : cette assurance protège l'électricien auto-entrepreneur contre les risques financiers liés aux dommages qu'il est susceptible de causer tant à ses clients qu'à ses employés dans la réalisation de ses prestations, et qui peuvent donner lieu à une compensation financière.
- Garantie décennale : cette assurance prend en charge la réparation des dommages ou des vices constatés jusqu'à 10 ans après la réception des travaux par le client, et dont la gravité est telle qu'ils affectent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à l'usage auquel il était destiné. Elle doit obligatoirement être souscrite par tous les professionnels du bâtiment.
- Garantie biennale : cette assurance prend en charge l'ensemble des frais de remplacement des équipements installés chez le client par l'électricien auto-entrepreneur qui ne fonctionnent pas correctement dans les 2 ans suivant son intervention.

Obligations tenant au statut d'auto-entrepreneur

S'agissant du statut de micro-entrepreneur, plusieurs [obligations](#) sont également de rigueur. En effet, l'exercice de l'activité d'électricien sous le statut d'auto-entrepreneur est subordonné au respect de [certains plafonds de chiffre d'affaires](#), au risque de perdre le bénéfice des [avantages](#) de ce régime juridique.

Seuils de chiffre d'affaires permettant de bénéficier du régime fiscal simplifié

Le régime fiscal simplifié caractéristique du statut d'auto-entrepreneur peut s'appliquer de 2 manières différentes :

- Le régime de droit commun : en fonction du chiffre d'affaires réalisé, le bénéfice imposable de l'électricien auto-entrepreneur est déterminé par l'administration

fiscale qui pratique au préalable un abattement de 34% dont le montant ne peut être inférieur à 305€. Le règlement de [l'impôt dû par l'auto-entrepreneur](#) sera effectué sur une base mensuelle ou trimestrielle au titre du prélèvement à la source.

- Le régime spécifique : [le versement libératoire de l'impôt sur le revenu](#) : sous certaines conditions, l'électricien auto-entrepreneur peut choisir de régler l'impôt sur le revenu en même temps que ses [cotisations sociales](#) au titre de son activité.

Toutefois, afin de bénéficier de ce régime de faveur particulièrement avantageux en début d'activité, l'auto-entrepreneur est tenu de s'astreindre au respect de certains seuils de chiffre d'affaires :

- Pour les activités de vente de biens : toutes opérations de vente d'équipement effectuées par l'électricien ne peuvent dépasser une limite fixée à 188 700€ HT par an.
- Pour les prestations de service : les interventions de l'électricien chez ses clients ne peuvent générer un chiffre d'affaires supérieur à 77 700€ HT par an.

Pour l'auto-entrepreneur électricien, si vous ne fournissez que de la main d'œuvre, vous serez soumis à un plafond annuel de chiffre d'affaires brut de 77 700 euros. Si toutefois, vous décidez de facturer également les fournitures et équipements, vous serez alors soumis aux plafonds des activités mixtes soit **188 700 € de CA HT par an maximum dont 77 700 € de CA HT par an maximum** pour la main d'œuvre. Sachez que **les seuils ne se cumulent pas**. En effet, vous devrez respecter les seuils de :

- 77 700 € de CA HT en main d'œuvre
- 188 700 € de CA HT par an en vente de fournitures et équipements

À noter : en cas de dépassement de ces plafonds, l'activité sera requalifiée en [entreprise individuelle](#), ce qui peut se révéler contraignant au vu des caractéristiques de ce régime juridique.

Seuils de chiffre d'affaires permettant de bénéficier de la franchise de TVA

Tout professionnel qui exerce son activité sous le statut d'[auto-entrepreneur bénéficiaire en principe d'une franchise de TVA](#) : il ne peut ainsi pas récupérer la TVA lorsqu'il réalise des achats pour le compte de son entreprise, et ne la facture pas non plus à ses clients. Il doit toutefois respecter certains seuils de chiffre d'affaires dont le montant varie selon la durée du dépassement :

- Dépassement pour une année : l'auto-entrepreneur ne peut dépasser un seuil fixé à 36 800€ pour les activités libérales et de prestations de service et de 91 900€ pour les activités commerciales et de logement. L'administration fiscale laisse néanmoins courir une période de tolérance d'une durée de 2 ans.
- Dépassement pour 2 années consécutives : lorsqu'au cours de 2 années consécutives, le chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur est compris entre 36 800€ et 39 100€ pour les activités libérales et entre 91 900€ et 101 000€ pour les activités commerciales, l'auto-entrepreneur ne peut plus bénéficier de la franchise de TVA.
- Dépassement du seuil majoré : en cas de dépassement du seuil majoré de 39 100€ pour les activités libérales ou 101 000€ pour les activités commerciales, vous passerez automatiquement et sans délais au régime de la TVA.

Devenir électricien auto-entrepreneur : quelles formalités ?

Afin de [devenir auto-entrepreneur](#), l'électricien doit respecter plusieurs étapes.

Etape 1 : effectuer une déclaration de début d'activité

L'électricien qui souhaite bénéficier du statut d'auto-entrepreneur doit en premier lieu effectuer [une déclaration d'activité](#) auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Cette démarche doit être effectuée en ligne via le site de l'INPI.

La déclaration de début d'activité doit comporter le [code APE de l'auto-entrepreneur](#), qui permet de référencer son activité.

À noter : le code à utiliser pour une activité d'électricien est alors *43.21A : Travaux d'installation électrique dans tous locaux*.

Etape 2 : immatriculer la micro-entreprise

Une fois la déclaration de début d'activité effectuée, l'électricien doit procéder à l'[immatriculation de sa micro-entreprise](#) au **Répertoire des métiers (RM)**.

L'immatriculation de la micro-entreprise au Répertoire des métiers (RM) est conditionnée par la communication de certaines pièces justificatives lors du dépôt du dossier sur l'INPI :

- Pièce d'identité en cours de validité ;
- [Déclaration de non condamnation](#) ;
- Justificatif de domicile ;
- Attestation de stage de préparation à l'installation ;
- Diplôme ou pièce justificative d'expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

A noter : Le [stage de préparation à l'installation](#) (SPI), autrefois obligatoire pour toutes les professions artisanales a été rendu facultatif par la [loi PACTE](#). Cette formation de 30h est payante, et son coût varie selon la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) dont l'électricien relève, le plus souvent entre 175€ et 400€.

Etape 3 : recevoir le numéro SIRET

L'INSEE communiquera ensuite à l'électricien auto-entrepreneur le numéro SIRET qui lui est attribué **8 à 15 jours** suivant sa déclaration de début d'activité. L'obtention de ce numéro est indispensable à la poursuite de l'activité de l'auto-entrepreneur qui doit le faire figurer sur l'ensemble de ses documents commerciaux, et notamment les [factures que l'auto-entrepreneur](#) délivre à ses clients.

Etape 4 : être affilié à la Sécurité sociale des indépendants

L'électricien souhaitant exercer son activité sous le statut d'auto-entrepreneur sera automatiquement affilié à la [Sécurité sociale des indépendants \(ex-RSI\)](#). Le régime général de la Sécurité sociale n'étant adapté qu'aux salariés et non aux travailleurs indépendants. Une notification d'affiliation lui sera transmise **sous 4 à 6 semaines suivant la déclaration de début d'activité**, et devra par la suite créer un compte en ligne sur le site de la [Sécurité sociale des indépendants](#) et compléter l'ensemble des formulaires requis.

A noter : l'affiliation à la Sécurité sociale des indépendants offre à l'électricien auto-entrepreneur la même protection que le régime général de la Sécurité sociale à l'exception de l'[assurance chômage](#). La couverture sociale est donc plus réduite.

Etape 5 : effectuer la première déclaration de chiffre d'affaires

L'électricien auto-entrepreneur doit effectuer sa première déclaration de chiffre

d'affaires **au moins 90 jours après le début de son activité en ligne**, ainsi qu'au paiement de ses cotisations sociales. A ce titre, il doit respecter les seuils de chiffre d'affaires en fonction de la nature de son activité *pro rata temporis*. Ainsi, lorsque l'auto-entrepreneur débute son activité en cours d'année, le seuil applicable **varie en fonction du nombre de mois** pendant lesquels il pratique son métier.

A titre d'exemple, s'il commence à exercer à partir du 1er octobre, le seuil pris en compte sera alors celui du dernier trimestre de l'année.

Quels sont les tarifs pour les prestations de l'électricien auto-entrepreneur ?

Les tarifs pratiqués pour l'électricien auto-entrepreneur pour les prestations fournies à ses clients varient selon leur nature et selon son lieu d'exercice.

Interventions personnalisées : application d'un taux horaire

Les tarifs des interventions personnalisées de l'électricien auto-entrepreneur sur les installations électriques de ses clients prennent en compte des paramètres divers :

- Niveau technique de l'intervention à réaliser ;
- Vétusté des installations électriques ;
- Zone d'intervention : la plupart du temps, l'intervention d'un électricien sera facturée plus chère dans les grandes villes que dans les zones rurales, bien que les frais de déplacement participent au calcul de ce taux ;
- Coût des équipements utilisés.

Généralement, un électricien auto-entrepreneur pratiquera un tarif compris **entre 35€ et 45€ par heure de travail**

A noter : lorsque l'électricien auto-entrepreneur intervient hors de sa commune de domiciliation, il est considéré comme un artisan ambulant et devra à ce titre faire une demande d'obtention de carte de commerce ambulant, dont le prix s'élève à 15€, auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).

Interventions standards : application de tarifs forfaitaires

Pour les interventions les plus classiques, des tarifs forfaitaires sont pratiqués en fonction de la prestation réalisée par l'électricien auto-entrepreneur :

Nature de la prestation	Prix
-------------------------	------

Réparation d'une sonnette	109€
Installation d'un détecteur de fumée	115€
Réparation d'une antenne	162€
Pose d'un chauffage électrique	200€
Installation d'une antenne	225€
Installation d'un câblage électrique	239€
Pose d'un compteur électrique	250€
Réparation de chauffage électrique	285€
Installation de lumières LED d'intérieur	288€
Pose d'un disjoncteur différentiel	300€
Installation d'un tableau électrique	900€

Bon à savoir : il est recommandé de fournir un devis à ses clients avant toute intervention sur leur installation électrique afin de garantir la meilleure transparence possible sur les prix pratiqués.

Nos conseils avant de se lancer

L'électricien qui souhaite exercer son activité sous le statut d'auto-entrepreneur doit prendre en compte plusieurs éléments avant de se lancer :

- Ne pas négliger la nécessité de se former : il est indispensable d'être au fait des exigences de sécurité qui encadrent la profession d'électricien. En effet, un professionnel particulièrement respectueux de ces normes pourra mettre en avant son sérieux et la qualité de son travail auprès de ses clients, ce qui lui permettra d'étendre son réseau.
- Garantir la transparence des prix pratiqués : il est préférable pour l'électricien auto-entrepreneur d'être transparent et de correctement informer ses clients des prix qu'il pratique pour les différentes prestations proposées. En effet, les particuliers tendent plus à accorder leur confiance aux professionnels qui affichent clairement leurs tarifs.
- Valoriser la communication locale : outre le bouche à oreilles, l'électricien doit faire connaître son activité auprès de la communauté locale qui sera susceptible

de requérir ses services. A ce titre, il peut être utile de mettre des annonces dans la presse locale ou de distribuer des prospectus aux particuliers et aux commerçants.

- S'entourer de professionnels dans vos démarches de création : créer son entreprise peut se révéler être un véritable parcours du combattant. C'est pour ça qu'on a créé [LegalPlace](#) : une solution simple et efficace pour créer votre micro-entreprise pour moins de 79 euros. Vous remplissez un formulaire, fournissez vos justificatifs d'identité et on s'occupe de tout l'administratif. KBIS reçu en 48 heures.

Pour en savoir plus sur les différents métiers artisanaux accessibles en tant qu'auto-entrepreneur :

- [Devenir auto-entrepreneur agricole](#)
- [Devenir auto-entrepreneur plombier](#)
- [Devenir auto-entrepreneur maçon](#)
- [Devenir auto-entrepreneur pâtissier](#)
- [Devenir auto-entrepreneur traiteur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur bricoleur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur coiffeur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur couvreur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur ramoneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur plaquiste](#)

FAQ

Pourquoi créer une micro-entreprise en tant qu'électricien ?

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir auto-entrepreneur électricien si vous souhaitez exercer librement, et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages.

Quels sont les prérequis avant de devenir auto-entrepreneur électricien ?

Afin de devenir auto-entrepreneur électricien, il faut disposer être titulaire d'un diplôme

pertinent ou justifier d'une formation ou expérience professionnalisante d'au moins 3 années. De plus, vous devez souscrire trois assurances obligatoires, afin de garantir la qualité des travaux réalisés et de se prémunir de tout risque de préjudice à autrui lors de l'exécution des travaux et respecter les seuils de chiffre d'affaires propres au statut de micro-entrepreneur.

Comment devenir auto-entrepreneur électricien en 2023 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Quel est le tarif d'un électricien ?

Pour les interventions personnalisées, l'électricien facture un tarif horaire qui varie entre 35 et 40€. Néanmoins pour les interventions qualifiées de plus standards, l'électricien auto-entrepreneur dispose de tarifs forfaitaires donc vous retrouverez le détail dans cet article.

Quels sont les plafonds de chiffres d'affaires en 2023 pour l'auto-entrepreneur électricien ?

Pour les activités libérales et prestations de service telle que la main d'œuvre de l'électricien, le plafond est de 77 700 euros HT tandis que pour les activités commerciales, s'il vend également du matériel, il est de 188 700 euros HT par an.